

# Commune de Cavagnac (46)

## Projet d'acquisition d'une propriété en état d'abandon manifeste dans l'objectif de construire 3 logements sociaux et de sécuriser un carrefour

---

### Document n°3 : Conclusion enquête parcellaire

Auteur : Sabine Nascinguerra  
Cuzance  
nasci@free.fr

Version du 14 juillet 2013

Membre de :

**cnce**

COMPAGNIE NATIONALE DES COMMISSAIRES-ENQUÊTEURS

---

## 1 Rappel du contexte

Ainsi qu'il a été mentionné dans le rapport ci-joint, l'enquête parcellaire nécessaire pour l'expropriation de la parcelle AH 142 s'est déroulée dans des bonnes conditions.

Aucun commentaire n'a été fait en ce qui concerne les limites, la surface ou la localisation exacte de la parcelle et même les propriétaires de la parcelle ne se sont apparemment pas intéressés à cette démarche administrative !

## 2 Conclusion motivée

En l'absence de réactions du public, et après examen détaillé des toutes les pièces fournies pour l'enquête parcellaire (relevé de propriété, plan cadastral, courriers envoyés avec accusé de réception etc.), je constate que :

- l'enquête parcellaire a permis d'identifier l'ensemble des propriétaires concernés par le projet d'expropriation : Claude Laussac et Marie-Pascale Perrette,
- la parcelle AH 142 d'une surface globale de 3004 m<sup>2</sup> sera concernée dans sa globalité par l'expropriation, étant donné que c'est l'ensemble de la parcelle qui se trouve concernée par le projet de construction de logements sociaux,
- cette parcelle est aujourd'hui à l'abandon et en friche et jonchée d'épaves et de débris, et elle n'est plus utilisée par les propriétaires depuis de nombreuses années,
- la marie a fait des gros efforts pour joindre les deux propriétaires,
- les propriétaires n'ont pas souhaité faire connaître leur avis et ne répondent plus depuis de nombreuses années aux courriers envoyés par la mairie, ils ne payent pas non plus leurs impôts fonciers,
- l'acquisition de cette petite parcelle est indispensable pour sécuriser la zone au sens large.

## 3 Avis

Je donne donc un **avis favorable** au sujet de cette enquête parcellaire.

Fait à Cuzance, le 14 juillet 2013

Sabine Nascinguerra

